

TERRI TOIRES DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RWANDA.

N° 1936/Sec.1.d.

Objet: Pièces périodiques  
et correspondances..-

Kigali, le 7 décembre 1944.-

Transmis pour direction à Monsieur l'Administrateur de RUHENERI en attirant son attention sur les instructions de la présente et en le priant d'en tenir compte à l'avenir.

Le Résident du Rwanda, G.SANDHART,

No 1/2



G. Sandhart

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis amené à constater que depuis ces derniers temps vous apportez un retard peu explicable dans la fourniture de vos pièces périodiques et dans la liquidation de la correspondance courante.

Je vous pris de veiller désormais à mettre un prompt terme à cette situation, car si elle devrait perdurer je n'hésiterai pas à prendre les mesures qu'elle appelle.

Le Résident du Rwanda,  
G.SANDHART.

Monsieur l'Administrateur Territorial

de